

FocusPrévoyance

Octobre 2024

L'intelligence artificielle (IA) dans les caisses de pensions «écrire de manière plus mystérieuse s'il vous plaît»

Potentiel de centralisation et de collaboration Trois opportunités numériques Réforme LPP I Un «non» massif au paquet de réformes Réforme LPP II Chronique d'une mort annoncée News Informations et actualités





Claudio Zemp Rédacteur «Focus Prévoyance»

Retour à la case départ

Certains l'ont craint, beaucoup l'ont désiré et maintenant, le peuple a parlé: c'est non. La démocratie directe s'est clairement exprimée: cette réforme a été rejetée, donc rien ne change. Retour à la case départ, retour aux affaires courantes.

Attendez! Les années de négociations, d'efforts et de calculs en vue d'une réforme n'ont alors servi à rien? Tout dépend de la façon dont on voit les choses. A la <u>page 6</u>, vous découvrirez quelques réactions sur le résultat de la votation. Kaspar Hohler commente le résultat à la page 7.

Ce numéro de Focus Prévoyance traite également de la numérisation, soit d'une suite sans fin de zéros et de uns qui ne doit pas comporter d'erreur. Les ordinateurs ne connaissent pas les nuances de gris et les marges d'argumentation. C'est là tout le charme des codes. La communication numérique en noir et blanc avec les machines a le mérite d'être claire. En cas de malentendus, ce sont souvent les hommes qui sont à l'origine de l'erreur, pas les machines. Il faut juste veiller à ce qu'en tant qu'utilisateur, on garde les choses en main et qu'on ne devienne pas esclave de la technique.

Il est réconfortant de savoir que même en cas de mauvaise décision, ce n'est pas la fin du monde. Il en va de même en politique et dans les affaires. Un bon ami s'était réjoui pendant des semaines de ce dimanche de votation. Car il accompagnait pour la première fois sa fille devenue majeure au bureau de vote. La liberté de vote et d'expression a ainsi été célébrée de manière aussi vivante en automne 2024. Je vous souhaite dans tous les cas une lecture captivante.



L'intelligence artificielle (IA) dans les caisses de pensions

«écrire de manière plus mystérieuse s'il vous plaît»

Depuis la publication de ChatGPT, l'intelligence artificielle (IA) est dans toutes les bouches. Ceux qui pensent que l'IA est une découverte révolutionnaire se trompent. Les machines apprenantes existent déjà depuis des décennies. Il est recommandé de suivre attentivement cette tendance sans agir trop précipitamment.

L'IA est la capacité d'un ordinateur à prendre en charge ou à imiter des tâches cognitives humaines. Elle est utilisée dans différents contextes. Par exemple, lorsqu'il s'agit de percevoir des impressions sensorielles, de comprendre et de produire du langage et de trouver de manière autonome des moyens de résoudre des problèmes pour atteindre des objectifs prédéfinis.

Porteurs de bonheur d'une vive intelligence?

L'IA existe depuis longtemps, et elle est bien plus répandue qu'on ne le pense généralement. Toutes les recherches sur Google sont effectuées par une IA. De même, le programme de traduction répandu DeepL est basé sur une IA qui n'est pas sans rappeler ChatGPT. Chaque réseau social fait des propositions de contact sur la base d'une IA, et chaque voiture moderne en contient.

Il y a quelques décennies déjà, les réseaux neuronaux artificiels (RNA), qui s'inspirent de la structure des neurones biologiques et des synapses dans les cerveaux, ont posé une base importante de ces intelligences. Partout où une grande base de données est disponible, ils parviennent à résoudre des problèmes trop compliqués pour être décrits par des règles. Ces connaissances constituent la base de l'apprentissage automatique à plusieurs niveaux, le «deep learning». La reconnaissance de formes, en particulier, est considérée comme une application réussie, par exemple lorsqu'il s'agit de catégoriser le contenu de vidéos ou d'images. Il en va de même pour les langues ou les polices de caractères.

ChatGPT en est un exemple. Le Large Language Model (LLM), sur lequel se base l'application, traite les entrées écrites et génère des sorties à partir de celles-ci. Et il faut le reconnaître: dans le cas de ChatGPT, les résultats sont impressionnants. Pour tous ceux qui n'ont pas un don inné pour l'écriture, c'est une bénédiction. Si j'avais encore des enfants en bas âge, je n'hésiterais pas: je taperais des mots-clés comme «chien», «chevreuil», «forêt», «princesse» et peut-être «monstre effrayant» et je demanderais une «histoire amusante». Et en quelques secondes, je me verrais délivrer mon histoire à



Roman Senti Responsable IT, Fondation Institution supplétive LPP

raconter pour s'endormir. Si elle ne me paraissait pas encore assez captivante, je l'assaisonnerais par exemple de la commande «écrire de manière plus mystérieuse».

Cela fonctionne parfaitement. Pour les contes pour enfants, mais aussi pour les descriptions de produits ou les récits de voyage. Mais même si nous sommes étonnés par cette performance étonnamment précise et rapide, il ne faut pas oublier qu'elle ne remplace pas la pensée en réseau d'un être humain. Quoique que l'on puisse penser: derrière ChatGPT ne se cache pas une intelligence semblable à celle de l'homme. Et c'est justement là que réside un certain danger. Les exemples de réponses totalement absurdes de ChatGPT sont innombrables.

Il est important de comprendre que ChatGPT a ses limites. C'est un outil génial pour générer, simplifier et résumer des textes. Mais je devrais toujours être en mesure de vérifier le contenu de ce qu'il produit.

Toujours calculer le business case

Par ailleurs, il existe des systèmes experts qui saisissent et structurent les connaissances. Les chatbots, que l'on trouve de plus en plus souvent dans le service clientèle de diverses entreprises – donc aussi dans le monde des assurances – en font partie. Il s'agit d'un système de dialogue basé sur le texte qui permet de chatter avec une application technique.

Nous étudions également l'introduction de chatbots au sein de la Fondation institution supplétive LPP. En principe, nous sommes d'avis qu'ils peuvent être très utiles pour les demandes simples et récurrentes des clients. Mais le business case doit être calculé correctement. Si nous estimons qu'une session de chat nous coûte deux francs, alors trois sessions de chat doivent nous permettre d'économiser un appel téléphonique. Le mieux est de vérifier soi-même si cet objectif peut être atteint en essayant les chatbots des différents fournisseurs. Ce que nous avons testé jusqu'à présent dans ce contexte s'est révélé plutôt décevant.

En tant que responsable informatique de l'institution supplétive, il me tient à cœur d'examiner, de choisir et d'introduire de tels outils dans le sens d'une stra-



Nous n'avons pas besoin de tels outils uniquement parce que «ça fait chic». tégie globale. Je pense qu'il est important de penser à moyen et long terme et de ne pas perdre de vue les exigences de qualité élevées. Nous n'avons pas besoin de tels outils uniquement parce que «ça fait chic».

L'IA dans la Fondation institution supplétive LPP

Nous utilisons l'IA depuis une quinzaine d'années dans notre système de gestion développé en interne. Nous obtenons des résultats très satisfaisants, par exemple pour le tri du courrier entrant, la classification des documents et la reprise des données directement à partir de documents. Ces systèmes s'entraînent euxmêmes sur la base du passé. Dans l'exemple de la classification, cela signifie que le texte importé est comparé aux textes les plus similaires parmi tous les textes existants et ainsi classé. Dans le domaine des comptes de libre passage (CLP), 97 % des documents sont correctement classés.

Nous utilisons en outre l'IA avec beaucoup de succès dans le domaine de la cybersécurité. Nous disposons d'outils qui catégorisent le comportement des utilisateurs et détectent les comportements qui sortent de l'ordinaire du modèle appris, puis prennent directement des mesures telles que le blocage de l'utilisateur. Ils constituent donc un outil très important pour surveiller l'énorme trafic de données.

Rester curieux et vigilant

Ce que les machines ont appris au cours des cinquante dernières années est grandiose. Contrairement à l'homme, l'ordinateur est devenu exponentiellement plus intelligent. Je pense que cela va continuer. Aujourd'hui, l'ordinateur exécute de nombreuses tâches x fois plus vite et de manière plus fiable que l'homme. Avec l'IA, ce cerveau artificiel acquiert en outre constamment de nouvelles capacités. Mais il s'achoppe aussi régulièrement à ses limites.

La machine sera-t-elle un jour plus intelligente que l'homme? Je pense que oui, c'est possible. Si cela se produit, ce sera très probablement par hasard — comme tant d'autres choses dans l'histoire de l'humanité.

Potentiel de centralisation et de collaboration

Trois opportunités numériques

La numérisation est une opportunité pour une collaboration plus efficace entre les caisses de pensions. C'est dans les domaines de l'administration, de la cybersécurité et des relations publiques qu'il y a le plus de potentiel d'amélioration.

Le secteur suisse de la prévoyance est confronté à des changements fondamentaux. L'appel à la centralisation et au renforcement de la coopération entre les caisses de pensions se fait de plus en plus pressant, surtout sous les auspices de la numérisation et de la consolidation. Alors que la diversité était traditionnellement considérée comme une force, une centralisation stratégique et une coopération dans certains domaines pourraient accroître l'efficacité et réduire les coûts. Mais à quoi pourrait ressembler cette centralisation et où serait-elle particulièrement utile? Les propositions suivantes visent à mettre en évidence les potentiels et les défis.

Utiliser les synergies dans le domaine des logiciels de gestion

Après l'adoption de la 10e révision de l'AVS en 1995, la Centrale de compensation (CdC) a décidé de développer un logiciel pour le calcul et la fixation des rentes: ACOR (aide au calcul et à l'octroi des rentes). ACOR est aujourd'hui utilisé par toutes les caisses de compensation cantonales et constitue un bon

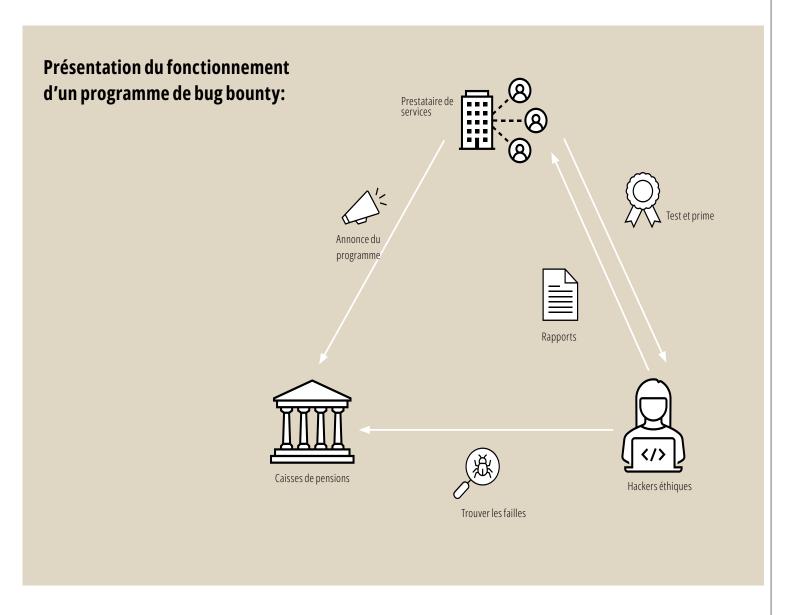
exemple de centralisation dans le domaine des solutions logicielles.

Est-ce qu'une solution similaire, uniforme et centralisée pourrait également fonctionner dans le 2° pilier? En tant que défenseur de la concurrence, je n'irais pas jusqu'à affirmer que toutes les caisses de pensions devraient à l'avenir utiliser le même logiciel de gestion. Mais il existe un grand potentiel de rationalisation. Aujourd'hui, à chaque adaptation de la loi, tous les fournisseurs actuels doivent suivre plus ou moins les mêmes procédures, à savoir: s'informer, interpréter à nouveau, programmer, tester, etc. L'association bvg-digital,¹ fondée cette année, a permis de franchir une première étape importante en instaurant un dialogue entre les fournisseurs.

¹ En mars, quatre fabricants de logiciels ont fondé l'association «bvg-digital», bit.ly/Softwareverein, voir aussi l'édition spéciale Prestataires externes, 2024, p. 21, «Les associations de la numérisation»



Nico Fiore
Directeur d'inter-pension



Programme de cybersécurité à l'échelle du secteur

De grands groupes comme la Poste suisse ou Swisscom montrent l'exemple: afin d'améliorer en permanence la sécurité de leurs produits numériques, ces entreprises gèrent des programmes de Bug Bounty.²

Il s'agit, pour simplifier, d'une sorte d'appel d'offres visant à encourager les chercheurs en sécurité et les hackers éthiques à trouver et à signaler des failles de sécurité dans leurs logiciels ou leurs systèmes. En contrepartie, ces hackers éthiques reçoivent une prime qui peut varier en fonction de la gravité de la faille de sécurité détectée (voir graphique ci-dessus).

L'exploitation d'un tel programme est lourde sur le plan administratif et nécessite une grande compréhension technique. C'est pourquoi une centralisation est judicieuse. Si un tel programme était géré par l'ensemble du secteur ou du moins avec une grande partie des institutions de prévoyance comme participants, cela améliorerait la cyber-résilience ainsi que la réputation du secteur à l'extérieur.

Relations publiques et communication

Dans le domaine des relations publiques, de nombreux établissements considèrent que les associations sont responsables, ce qui semble à première vue logique. En effet, au sein de l'association, on obtient une mise en commun des ressources. Les contrats types d'Inter-Pension lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur la protection des données, le code de conduite, ³ mais aussi la factsheet commune des associations ASIP, Inter-Pension et ASA, publiée cet été, qui explique le contenu de la réforme de la LPP, en sont de bons exemples.

Diversité vs. centralisation

La diversité du paysage des caisses de pensions suisses est un héritage culturel et offre un large choix de services et de solutions. Une centralisation complète pourrait toutefois conduire à l'uniformité et à la perte d'offres individuelles. Il faut donc adopter une approche équilibrée: centraliser là où cela permet de gagner en efficacité et maintenir la diversité là où elle offre une valeur ajoutée. Le défi consiste à encourager continuellement ces évolutions tout en maintenant l'équilibre entre efficacité et diversité. n

Voir l'article « Vers une plus grande sécurité grâce au programme de Bug Bounty » de Beat Bühlmann et David Jenni, PPS 02/22, p. 109.

³ Code de conduite pour les institutions collectives et communes – Inter-Pension (inter-pension.ch)

Un «non» massif au paquet de réformes

Le 22 septembre, le peuple suisse a balayé le projet de <u>réforme</u> de la prévoyance professionnelle avec 67.1% de «non». La totalité des cantons a rejeté le projet. La participation au vote s'est établie à 45%. Tout reste donc pour l'instant comme avant.

Les syndicats réclament un changement de cap

<u>Travail.Suisse</u> s'est félicitée du refus opposé à la réforme. Selon l'organisation faîtière, le naufrage de ce projet montre clairement que la population refuse toute détérioration des rentes et appelle de ses vœux une solution durable et sociale. Le «non» offre une chance de prendre un nouveau départ.

L'Union syndicale suisse <u>USS</u>, qui avait lancé le référendum, interprète le «non» comme un net rejet de la baisse des rentes du 2º pilier. Selon elle, le «non» montre également que les majorités parlementaires font de la politique en ignorant largement la population. Il faut maintenant un changement de cap dans la prévoyance vieillesse, affirme l'USS dans une prise de position. Le réseau PK-Netz s'est montré satisfait du résultat de la votation populaire.

L'ASIP demande un arrêt de la marche

Après le non au projet LPP, la responsabilité de l'adaptation reste du ressort des caisses de pension, écrit le président de l'<u>ASIP</u> Martin Roth. Mais les politiques doivent revoir fondamentalement leur copie pour regagner la confiance dans le 2^e pilier, ajoute-t-il.

Les employeurs sont déçus

Roland A. Müller, directeur de l'Union patronale suisse, regrette que les problèmes qui auraient été réglés par la réforme demeurent irrésolus. L'<u>Union patronale</u> déplore la décision de l'électorat, qui est considérée par M. Müller comme une opportunité manquée de moderniser le 2^e pilier.

L'Union suisse des arts et métiers <u>usam</u> veut s'engager en faveur d'un relèvement progressif de l'âge de la retraite. Selon elle, il faut désormais une réforme ambitieuse de l'AVS qui tienne compte du changement démographique et permettrait également de renforcer le 2^e pilier.

La conseillère fédérale Elisabeth Baume-Schneider plaide pour de plus petites étapes

Après le «non» massif à la réforme de la prévoyance professionnelle, la ministre des Affaires sociales Elisabeth Baume-Schneider ne veut pas en rester au statu quo. La prévoyance professionnelle doit être adaptée, selon elle. Pour y parvenir, la réforme doit passer par des étapes plus petites. Pour le Conseil fédéral, la situation des personnes à bas revenus est au premier plan. De nombreuses femmes continueront à ne percevoir qu'une rente modeste de la prévoyance professionnelle, voire à n'en toucher aucune. L'abaissement du seuil d'entrée et l'adaptation de la déduction de coordination prévus dans le cadre de la réforme LPP sont tombés à l'eau. Il s'agit à présent de résoudre rapidement ces questions, souligne Elisabeth Baume-Schneider. (ats)

Soulagement des professionnels du secteur, regrets pour la faîtière des femmes

Du point de vue des institutions collectives et communes, le «non» n'est en aucun cas synonyme de statu quo. Il faut profiter de la dynamique engendrée et rendre la population attentive au fait que les solutions de prévoyance existantes peuvent être adaptées aux besoins actuels des assurés sur une base volontaire, écrit l'association inter-pension.

Pour l'organisation faîtière des femmes <u>alliance F</u>, en votant «non» à la réforme de la LPP, la Suisse loupe une «occasion historique» de faire progresser la situation des retraites de nombreuses femmes dans le pays. L'association regrette donc le rejet du projet dans les urnes.

La Fédération nationale de l'hôtellerie-restauration <u>GastroSuisse</u> a salué le «non» à la réforme de la LPP. Le peuple suisse s'oppose ainsi à une redistribution arbitraire et inutilement complexe, selon elle

Josef Bachmann, Président d'Innovation Deuxième Pilier (<u>IZS</u>), souligne que le résultat de la votation a été accueilli avec un vif soulagement par la plupart des spécialistes de la prévoyance professionnelle. Ils ont majoritairement rejeté un projet de réforme raté que personne ne soutenait avec conviction. Il importe désormais de reprendre les éléments positifs de LPP 21 et de les mettre en œuvre de manière modérée et équitable afin qu'il n'y ait pas de perdants.

Réforme I PP

Chronique d'une mort annoncée

La réforme de la LPP est rejetée par deux tiers de la population. C'est ce qui se profilait déjà lorsque le Parlement a adopté le projet.

Kaspar Hohler, Rédacteur en chef «Focus Prévoyance»

Santiago Nasar va mourir. Dans le roman de Gabriel Garçia Marquez, tout le village le sait - sauf l'homme lui-même. Tout le monde ne savait pas que le projet de réforme de la LPP allait mourir, c'est-àdire qu'il allait être rejeté dans les urnes, mais la plupart le savaient déjà lorsqu'il a été adopté par le Parlement en mars 2023.

Les partisans de la réforme se sont efforcés de mettre en avant ses avantages. Mais même eux ne prétendaient pas qu'il s'agissait vraiment d'un bon paquet. Personne n'a défendu le projet avec une véritable flamme, alors que les opposants ont fait preuve de beaucoup plus de verve et, oui, aussi de chiffres et d'affirmations douteuses.

Toutes les réformes de la LPP ne sont pas mortes-nées. Mais toutes naissent gravement malades: l'incompréhension est dans les gènes du 2º pilier. Et lorsqu'un compromis est soumis aux urnes, dont même les spécialistes ne peuvent pas vraiment évaluer les conséquences sur leur propre prévoyance, les opposants ont beau jeu. Les chiffres erronés de l'AVS n'ont pas été décisifs, ils n'ont fait que transformer un non clair en un désastre complet pour les partisans.

Si l'aspect de la lisibilité n'est pas pris en compte, la triste fin dans les urnes est certaine, comme dans le cas actuel. Le projet était surchargé. L'extension des salaires assurés aurait peut-être pu être comprise à elle seule, malgré le prix élevé payé par les entreprises. Mais la baisse supplémentaire du taux de conversion, accompagnée d'un mécanisme de compensation aux effets arbitraires, a d'emblée fait subir au projet le sort de Santiago Nasar.

L'intelligibilité est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles un projet de réforme ne serait pas nécessairement meilleur s'il n'était pas élaboré par les politiques, mais par la branche elle-même: ce qui est concluant pour les professionnels ne l'est pas forcément pour la population. Des éléments forfaitaires ou des suppléments peuvent ouvrir la voie au succès dans les urnes, même s'ils horripilent les connaisseurs du 2º pilier.

Si, lors de la prochaine tentative de réforme, le bricolage se poursuit aussi allègrement que dans le projet de réforme qui vient d'être enterré, ce ne sont pas 100 ans de solitude qui menacent la LPP, pour citer une autre œuvre de Marquez, mais 100 ans de blocage des réformes. Au moins, les différentes caisses de pension savent s'en sortir. L'adaptation au monde du travail moderne et aux réalités sociales est déjà bien plus avancée dans la plupart des institutions de prévoyance que ne le laisse supposer l'obligation de la LPP. La loi peut rester figée, les caisses de pension vont de l'avant.

La réforme est morte, vive le 2^e pilier!



Toutes les réformes de la LPP ne sont pas mortes-nées. Mais toutes naissent gravement malades: l'incompréhension est dans les gènes du 2^e pilier.

Actualités

Assurents

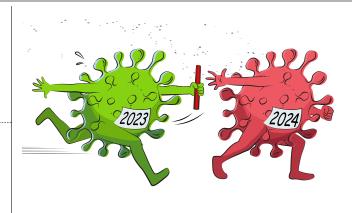
Le rapport annuel de la Finma contient un aperçu des affaires LPP

Dans les données relatives à la comptabilité du rapport annuel 2023, les 18 assureurs-vie assujettis à la Finma rendent compte de leur activité dans la prévoyance professionnelle. Les primes brutes comptabilisées ont diminué de 1.2 % en 2023 pour atteindre un total d'environ 25.85 mias de francs, alors qu'elles avaient encore augmenté de 4.6 % en 2022. Selon la Finma, cette évolution s'explique par une demande toujours plus faible de solutions d'assurance complète dans la prévoyance professionnelle. Avec une part de 56.9 % (2022: 58.5 %), la prévoyance professionnelle a continué à dominer le marché suisse par rapport aux assurance-vie individuelles. Les bénéfices annuels agrégés des 18 assureurs-vie ont progressé de 4.3 % à environ 1.3 mia de francs. Swiss Life reste leader avec une part de marché d'environ 40 %. La part de marché globale des six principaux assureurs-vie a reculé de 0.4% pour s'établir à 85.3 %. Helvetia Vie, Axa Vie et Allianz Suisse Vie ont gagné des parts de marché modestes.

Travail à temps partiel

Conséquences pour la prévoyance

Dans une publication consacrée aux conséguences du travail à temps partiel sur la prévoyance professionnelle, UBS a braqué les projecteurs sur la situation des femmes. En Suisse, le nombre de femmes travaillant à temps partiel est largement supérieur à celui des hommes. Plus de 60 % des femmes actives ne travaillent pas à temps plein, ce qui signifie que leur taux d'occupation est inférieur à 90 % (en 2024). En Europe, seuls les Pays-Bas affichent un pourcentage plus élevé (63.9 %) de femmes à temps partiel. Les hommes ne sont que 18.8 % à travailler à temps partiel en Suisse. Près de trois quarts des personnes à temps partiel en Suisse sont donc des femmes. Par le passé, cette situation s'expliquait principalement par l'éducation des enfants. De nos jours, disposer de davantage de temps pour ses activités personnelles revêt une importance croissante. Afin de pouvoir conserver son niveau de vie à la retraite, il est important de prévenir les lacunes de prévoyance pour les personnes à temps partiel.



Coronavirus

La surmortalité liée au Covid-19 pourrait perdurer longtemps

Les répercussions de la pandémie de Covid-19 se font encore sentir. Selon un rapport du réassureur <u>Swiss Re</u>, de nombreux pays constatent toujours une surmortalité importante quatre ans après le point culminant de la pandémie. Swiss Re estime que la surmortalité pourrait encore perdurer jusqu'en 2033. Dans dix ans, le taux de mortalité pourrait encore dépasser le niveau précédant la pandémie de 3 % aux Etats-Unis et de 2.5 % en Grande-Bretagne. Les causes principales de cette surmortalité sont les maladies respiratoires, auxquelles s'ajoutent aussi les maladies cardio-vasculaires, les cancers et les troubles du métabolisme. Selon Swiss Re, on constate un lien étroit entre le Covid-19 et le taux de mortalité des maladies cardio-vasculaires. (ats)

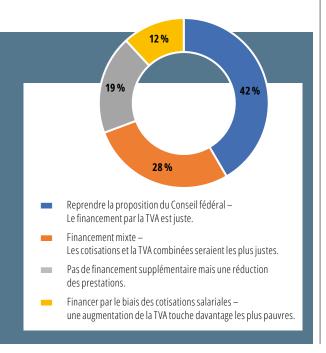
QUESTION DU MOIS

Prévoyance vieillesse Impôts populaires

En septembre, nous vous avons demandé comment la 13° rente AVS devait être financée. C'est la proposition du Conseil fédéral qui a recueilli le plus de voix (42 %): Le 13° rente doit être financée uniquement par la TVA. Le financement mixte arrive en deuxième position (28 % des voix): les cotisations salariales et la TVA réunies seraient donc équitables. Tout de même 19 % des voix ont trouvé des réductions de prestations indiquées, de sorte qu'il n'y a pas besoin de financement supplémentaire pour la 13° rente AVS. Dans notre sondage, la variante de financement la plus impopulaire (12 %) était le financement par les cotisations salariales

Dans la **nouvelle question du mois**, nous aimerions savoir ce qu'il faut faire après le non massif à la réforme de la LPP. Qu'en pensez-vous?

VOTEZ>



Actualités

AVS

La Confédération table sur 2.5 mias de dépenses AVS en moins pour 2033

Suite à son erreur de calcul, la Confédération a corrigé à la baisse de 2.5 milliards de francs les dépenses estimées pour l'AVS en 2033. Une surestimation des dépenses de 4 milliards avait été initialement annoncée. Selon les nouvelles projections pour 2033, l'AVS dépensera 69 mias de francs. L'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) avait reconnu en août les deux erreurs de calculs dans les perspectives financières de l'AVS. Ces erreurs avaient conduit à une estimation anormalement élevée des dépenses de l'AVS sur le long terme. Dans ses dernières perspectives financières, l'OFAS table désormais sur un écart de 2.5 milliards de francs au lieu de 4. (ats)

AVS 2

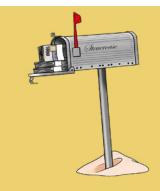
La TVA doit être relevée de 0.7% pour financer la 13° rente

La 13° rente AVS doit être financée par un relèvement de la TVA, l'objectif étant que le Fonds de compensation de l'AVS reste équilibré jusqu'en 2030. C'est ce que le <u>Conseil fédéral</u> avait décidé en août. Sur la base des perspectives financières de l'AVS validées, le Département de l'intérieur a calculé le relèvement nécessaire du taux de TVA, soit 0.7 point de pourcentage.

Pluie de francs pour le peuple. Le groupe de réflexion <u>Avenir Suisse</u> a fait sensation avec une publication. Il propose en effet qu'à l'avenir, la Banque Nationale Suisse (BNS) reverse les bénéfices directement aux citoyennes et citoyens. Cela pourrait représenter entre 110 et 440 francs par personne, selon le canton. Avec cette distribution d'argent directe, l'indépendance de la Banque Nationale serait renforcée, explique Avenir Suisse pour justifier sa proposition, laquelle n'a pas été commentée par la BNS.

Le jeune entrepreneur le plus riche de Suisse. Un émigré ayant réussi a été honoré à New York: Severin Hacker (40 ans), qui a créé la start-up Duolingo, a reçu le Swiss Impact Award. Ce prix récompense des personnes qui contribuent à l'image positive de la Suisse aux Etats-Unis. S. Hacker est originaire du canton de Zoug. Il a émigré aux Etats-Unis en 2011, après ses études d'informatique à l'ETH de Zurich. Selon le magazine Bilanz, sa fortune est estimée entre 600 et 700 millions de francs — toutefois, S. Hacker a expliqué au magazine Blick que ses parents préféraient que sa fortune ne soit pas mentionnée dans le magazine.

Prévisions corrigées. A propos d'estimations: les erreurs de calculs de plusieurs



milliards dans les projections des dépenses de l'AVS de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) font toujours l'objet de railleries. Les calculs ont été corrigés une deuxième fois. L'OFAS estime désormais à 69 milliards de francs les dépenses pour 2033 au lieu de 71.5 milliards initialement. Cela correspond à un écart de 3.6 % contre 6 % lors de la première correction. Pour l'année 2040, les nouvelles projections sont inférieures de 6 milliards de francs au lieu des 11 milliards prévus initialement. Ce n'est donc pas si dramatique que ça. Toutefois, des pertes se profilent toujours à l'horizon.

Beaucoup d'argent dans des fonds.

Le fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et le fonds de gestion des déchets radioactifs (<u>STENFO</u>) ont tous les deux beaucoup d'argent. Dans les fonds de désaffectation pour les installations nucléaires et le fonds de gestion des déchets radioactifs alimentés par les exploitants des

installations nucléaires, 8.722 milliards de francs étaient enregistrés fin 2023 (2022: 8.245 milliards). Les deux fonds couvrent les coûts de démantèlement des centrales nucléaires ainsi que les coûts de gestion des déchets radioactifs et des éléments combustibles irradiés qui surviennent une fois que les centrales nucléaires sont mises hors service.

Ex-banquier débouté. Le banquier hambourgeois Christian Olearius a perdu son recours auprès de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH). Il s'était plaint que ses droits de la personnalité avaient été violés (présomption d'innocence). Mais la CEDH a considéré que les jugements prononcés en 2020 et 2021 à l'encontre de deux traders n'étaient pas injustes. Dans le cadre d'opérations CumEx, les acteurs financiers ont obtenu le remboursement d'impôts qui n'avaient pas été payés – les actions avec droit au dividende «cum» et sans droit au dividende «ex» ont été échangées de manière à créer la confusion. L'Allemagne a ainsi perdu des milliards d'euros. Ces opérations ont atteint leur apogée dans les années 2006 à 2011. En 2011, la Cour fédérale de justice a considéré la pratique CumEx comme étant un délit.

Actualités

Caricature du mois



«Romain? Grecque?» – «Fédéral» | Piliers 1 + 2.

Limite d'âge

Le personnel du canton d'Obwald pourra travailler jusqu'à 72 ans

Le conseil cantonal obwaldois a débattu des conditions d'emploi des fonctionnaires de l'administration cantonale et du corps enseignant. Il a notamment décidé que les collaborateurs pourraient désormais travailler jusqu'à l'âge de 72 ans si cela était dans l'intérêt du canton. Au lieu de ne travailler que deux ans de plus, les collaborateurs cantonaux doivent pouvoir prolonger leur activité jusqu'à 72 ans, a proposé le gouvernement. La conseillère d'Etat Cornelia Kaufmann Hurschler (Centre) a estimé qu'une limite d'âge était nécessaire. Le risque de maladie augmente en effet avec l'âge, ce qui se répercute sur l'obligation de poursuivre le versement du salaire. Lors du vote final, le parlement a approuvé la proposition du gouvernement. (ats)

Prévoyance vieillesse

Les retraités suisses sont les mieux lotis en comparaison internationale

La situation des retraités est meilleure en Suisse que dans n'importe quel autre pays. Dans le «Global Retirement Index 2024» établi par Natixis Investment Managers, la Suisse prend la première place et détrône ainsi la Norvège, qui se classe deuxième devant l'Islande. L'Irlande figure au quatrième rang, suivie des Pays-Bas, du Luxembourg, de l'Australie, de l'Allemagne, du Danemark et de la Nouvelle-Zélande. Les pays du top 10 ont tous obtenu de bons résultats dans l'ensemble des sous-indices, selon le rapport. La Suisse est toutefois le seul pays à se classer pour la deuxième année consécutive dans le top dix des quatre sous-indices: finances à la retraite, bien-être matériel, santé et qualité de vie. Elle a en particulier progressé dans les domaines du bien-être matériel et de la santé.



Aperçu des thèmes

Le numéro de novembre aura pour thème «Versement en capital et modèles de rente».



maintenant!



Cours de prévoyance professionnelle

Les modules de formation

23/30 octobre, 6/13/19 novembre 2024, Paudex

Grâce à des spécialistes renommés de la prévoyance professionnelle, vps.epas est en mesure de proposer le cours d'introduction à la prévoyance professionnelle spécialement destiné aux membres des conseils de fondation et autres personnes intéressées.

La formation de base dure cinq jours. Les modules peuvent également être suivis à la carte.

Mercredi 23 octobre 2024

Module 3

Conditions-cadres, bases légales et conseil de fondation Yves-Marie Hostettler

Mercredi 30 octobre 2024

Module 2

Personnes et prestations assurées et fiscalité

Yves-Marie Hostettler, Isabelle Amschwand

Mercredi 6 novembre 2024

Module 3

Notions actuarielles

Michèle Mottu Stella, Simon Jacquier

Mercredi 13 novembre 2024

Module 4

Placement de la fortune

Francis Bouvier, Gilbert Hellegouarch,
Christian Caperos, Kevin Freire

Mardi 19 novembre 2024

Module 5

Actualités, comptabilité, révision et communication

Stefanie Ajilian, Guy Chervet, Laurent Pittet, Yves-Marie Hostettler



Vous trouverez de plus amples informations sur **vps.epas.ch**. Sous réserve de modifications du programme.

Lieu

Centre Patronal, Route du Lac 2, 1094 Paudex

Heure

Cours complet: 5 jours, 08h30 – 16h30

Coûts, credit points et inscription sur vps.epas.ch

Renseignements

Team Academy +41 (0)41 317 07 07 academy@vps.epas.ch vps.epas.ch Co-organisateur

Credit Points





